



Nathalie APPÉRE
Maire de Rennes

Le 16 mai 2014

Monsieur François REBSAMEN
Ministre du Travail, de l'Emploi et du
Dialogue social
101 rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai été interpellée par des représentants de la coordination des intermittents et précaires de Bretagne s'inquiétant des conséquences de l'accord signé le 22 mars dernier pour la réforme de la convention assurance-chômage qui durcit leur régime.

Le maintien des annexes 8 et 10 de la convention pérennise le statut mais ne résout pas les problèmes de précarisation des artistes et professions du spectacle.

En imposant aux seules entreprises du spectacle et de l'audiovisuel une nouvelle augmentation des cotisations salariales, cet accord fragiliserait les petites structures et affaiblirait l'économie culturelle et les emplois induits du secteur marchand.

L'accord, signé par le MEDEF, FO, la CFDT et la CFTC ne me semble pas répondre aux objectifs de justice sociale d'une telle réforme. Pour cela, je vous demande de ne pas agréer en l'état la convention Unédic.

Les ajustements apportés, notamment concernant le délai de carence assoupli pour une partie des intermittents, vont dans le bon sens mais il reste des points à étudier pour éviter des conséquences négatives à l'ensemble du secteur culturel.

Comptant sur votre bienveillante attention,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Bien sincèrement

Nathalie APPÉRE